

## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 12 janvier 2026 à 19 h**

### **ORDRE DU JOUR / AGENDA**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

##### **10.01** Ouverture

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

##### **10.02** Questions

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Période de questions du public

Public question period

##### **10.03** Ordre du jour

CA *Bureau du directeur d'arrondissement*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 12 janvier 2026.

Adoption of the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of January 12, 2026.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires et ordinaire du conseil tenues les 26 novembre 2025 à 19 h et à 19 h 15 et le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19 h.

Approval of the minutes of the special and regular sittings of the council held on November 26, 2025, at 7 p.m. and at 7:15 p.m. and on December 1, 2025, at 7 p.m.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155026

Proclamation de la journée du 29 janvier comme étant la Journée de commémoration des victimes du 29 janvier 2017 et d'action contre l'islamophobie à Pierrefonds-Roxboro.

Proclamation of January 29 as the Day of Remembrance for the victims of January 29, 2017, and action against islamophobia in Pierrefonds-Roxboro.

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936030

Octroi du contrat SP-2025-06 pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant of contract number SP-2025-06 for the preparation of plans and specifications for the construction of a public square in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**20.02** Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1256936033

Octroi du contrat SP-2025-24 pour des services professionnels portant sur la préparation des règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal pour les règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant of contract number SP-2025-24 for professional services concerning the preparation of by-laws to bring the urban planning regulations of the Borough of Pierrefonds-Roxboro into line with the Urban planning and mobility plan of the Ville de Montréal.

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1258347001

Octroi du contrat numéro 25-21202 pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, avec la possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois.

Grant of contract number 25-21202 for the management of the Valleycrest and Versailles outdoor municipal swimming pools in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, for a period of twelve (12) months, with the possibility of two (2) twelve-month (12) extensions.

**20.04** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1250354001

Octroi du contrat numéro 25-21203, lot 1, pour le service de distribution et d'entreposage de bacs destinés à la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les années 2026 à 2028, avec la possibilité de deux (2) prolongations de douze (12) mois.

Grant of contract number 25-21203, lot 1, for the distribution and storage of bins for waste management in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the years 2026 to 2028, with the possibility of two (2) twelve-month (12) extensions.

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155025

Achat de trois (3) billets pour la soirée bénéfice Rouge et Blanc de l'organisme Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île et participation de trois membres du conseil à cet événement qui aura lieu le lundi 23 février 2026, au restaurant 40 Westt.

Purchase of three (3) tickets for the Red & White fundraising evening organized by the Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île organization and participation of three council members in this event, which will take place on Monday, February 23, 2026, at the 40 Westt restaurant.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1252155028

Achat de trois (3) billets et participation de trois membres du conseil au vingt-septième (27<sup>e</sup>) Bal annuel de la Saint Valentin de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui aura lieu le 13 février 2026.

Purchase of three (3) tickets and participation of three council members at the twenty-seventh (27<sup>th</sup>) Annual Valentine's Day Ball of the Teresa-Dellar Palliative Care Residence, to be held on February 13, 2026.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1258388010

Reddition financière pour la période du 25 octobre au 21 novembre 2025 et la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit et autres imputations directes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2025.

Financial statement covering the period from October 25, 2025, to November 21, 2025, as well as the list of purchases made through credit cards and other direct debits for the period from September 1, 2025, to October 31, 2025.

## 40 – Réglementation

### 40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1255300009

Demande de dérogation mineure visant à permettre, pour un bâtiment commercial isolé situé au 12 320, boulevard Gouin Ouest, lot 1 170 237 :

- une largeur d'allée de circulation projetée de 5,36 m au lieu du minimum requis de 6,5 m, comme prévu à l'article 199 du Règlement de zonage CA29 0040;
- une longueur de 5,5 m pour la case de stationnement projetée numéro 4 au lieu du minimum requis de 7 m, comme prévu à l'article 199 du Règlement de zonage CA29 0040;
- réduire le nombre de cases de stationnement à 8 au lieu de 9, comme prévu à l'article 210 du Règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption request to allow, for a detached commercial building located at 12 320, boulevard Gouin Ouest, lot 1 170 237:

- a width of 5.36 m for a proposed traffic lane instead of the minimum required of 6.5 m, as stipulated in section 199 of Zoning By-law CA29 0040;
- a length of 5.5 m for the proposed parking space number 4 instead of the minimum required of 7 m, as provided for in section 199 of Zoning By-law CA29 0040;
- reduce the parking spaces to 8 instead of 9, as provided for in section 210 of Zoning By-law CA29 0040.

### 40.02 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1254911003

Ordonnance numéro OCA26 29 0XX visant la fermeture complète de la 11<sup>e</sup> Rue ainsi que l'interdiction de stationnement sur le tronçon situé entre la 10<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup> Avenue, le samedi 7 février 2026 de 12 h à 16 h 30, dans le cadre de l'événement Plaisirs d'hiver afin garantir la sécurité des participants, conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du Règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

Ordinance number OCA26 29 0XX, aiming the complete closure of 11<sup>e</sup> Rue and a parking prohibition on the section between 10<sup>e</sup> and 11<sup>e</sup> Avenue on Saturday, February 7, 2026, from 12 p.m. to 4:30 p.m., as part of the Winter Fun event to ensure the safety of participants, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 on the occupation of public property and section 14.8 of By-law 868 of the former Ville de Pierrefonds on traffic and public safety.

**40.03** Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1250207005

Avis de motion du Règlement CA29 0153 autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion of By-law CA29 0153 will be presented authorizing the borrowing of \$5,500,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**40.04** Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1250207004

Avis de motion du Règlement CA29 0154 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion of By-law CA29 0154 will be presented authorizing the borrowing of \$4,700,000 for the redevelopment of parks and green spaces within the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

**40.05** Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1250207003

Adoption du Règlement CA29 0155 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

Adoption of By-law CA29 0155 authorizing the borrowing of \$2,000,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the Borough of Pierrefonds-Roxboro, under the ten-year program of capital expenditures.

**40.06** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707020

Adoption, en vertu du Règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le projet de résolution PP-2025-002-1 modifiant la résolution numéro CA25 29 0206179 du PP-2025-002 adoptée à la séance ordinaire du 4 août 2025

Adoption, by virtue of By-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), the draft resolution PP-2025-002-1 modifying resolution number CA25 29 0206179 for PP-2025-002 adopted at the August 4, 2025-

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1253050015

Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 27 novembre 2025 et modification des « Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro:

1. **Demande d'interdiction de stationnement au coin des rues Richmond et Cameroun**
2. **Enjeu de stationnement pour le personnel de l'école Murielle-Dumont**
3. **Vérification de la signalisation pour les restrictions de camions dans les zones résidentielles**
4. **Stationnement sur la rue Richer entre les rues Allard et Chestnut**
5. **Stationnement sur la rue des Maçons entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Roméo**
6. **Stationnement dans la courbe près du 10 332, rue du Belvédère**
7. **Modification de la signalisation et ajout d'un passage piéton sur les rues Jolicoeur et Harry-Worth**
8. **Demande de modification aux restrictions de stationnement dans le secteur de la rue Alexander (rues Anthony, Godard, Glenn et Logan)**

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on November 27, 2025, be approved as submitted. That "Annex A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. **Request for parking prohibition at the corner of rues Richmond and Cameroon**
2. **Parking issue for Murielle-Dumont school employees**
3. **Verification of signage for truck restrictions in residential areas**
4. **Parking on rue Richer between rues Allard and Chestnut**
5. **Parking on rue des Maçons between boulevard Gouin Ouest and rue Roméo**
6. **Parking in the curve near the 10 332, rue du Belvédère**
7. **Modification of signage and addition of a pedestrian crossing on rues Jolicoeur and Harry-Worth**
8. **Request for modification to parking restrictions in the area of the rue Alexander (rues Anthony, Godard, Glenn and Logan)**

## **51 – Nomination / Désignation**

### **51.01**      Nomination / Désignation

CA      Direction des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe - 1266765001

Nomination du président du Comité de circulation et de sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Appointment of the president of the Traffic and Road Safety Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

## **60 – Information**

### **60.01**      Dépôt

CA      Direction du développement du territoire et études techniques - 1258707019

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2025.

Filing of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on December 3, 2025.

## **70 – Autres sujets**

### **70.01**      Levée de la séance

CA      Bureau du directeur d'arrondissement

Levée de la séance.

Adjournment of the sitting.





**Dossier # : 1252155026**

|                                           |                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Proclamation du 29 janvier comme étant Journée de commémoration et d'action contre l'islamophobie à Pierrefonds-Roxboro |

ATTENDU QUE, le dimanche 29 janvier 2017, un homme armé a fait irruption à la Grande Mosquée de Québec où étaient réunis hommes, femmes et enfants pour les prières du soir, et a froidement ouvert le feu, prenant la vie de six personnes et en blessant plusieurs autres;

ATTENDU QUE cet acte terroriste visait spécifiquement les membres d'une communauté basé uniquement sur la différence de leurs croyances religieuses;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro compte dans sa population de nombreux citoyens provenant de diverses origines culturelles, entres autres de plusieurs des différentes communautés musulmanes, qui cohabitent harmonieusement et pacifiquement au quotidien;

ATTENDU QUE nous ne pouvons tolérer que des personnes soient victimes d'actes de violence et soumises à la peur au seul motif de leurs convictions religieuses ou de leurs différences culturelles;

ATTENDU QUE nous souhaitons privilégier les valeurs d'ouverture, de vivre ensemble et de partage au sein de notre arrondissement;

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, proclame la journée du 29 janvier comme étant la Journée de commémoration des victimes du 29 janvier 2017 et d'action contre l'islamophobie à Pierrefonds-Roxboro.

**Signé par** Dominique JACOB **Le** 2025-12-09 13:29

**Signataire :** Dominique JACOB

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1252155026**

|                                           |                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Proclamation du 29 janvier comme étant Journée de commémoration et d'action contre l'islamophobie à Pierrefonds-Roxboro |

## CONTENU

### CONTEXTE

Un attentat perpétré au Centre culturel islamique de Québec, le dimanche 29 janvier 2017, a fait six morts et plusieurs blessés.

Compte tenu qu'un grand nombre de citoyennes et de citoyens de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont d'origine arabe et de religion musulmane, le conseil d'arrondissement tient à proclamer le 29 janvier comme étant Journée de commémoration et d'action contre l'islamophobie à Pierrefonds-Roxboro. Cette journée sera proclamée à tous les ans autour de la date anniversaire de ce triste événement.

Le conseil d'arrondissement tient aussi, par l'adoption de cette proclamation, à réitérer son désir de voir toutes les citoyennes et citoyens de l'arrondissement, peu importe leur origine ou leur culture, vivre en toute harmonie et dans le respect des uns et des autres.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1182155005  
GDD 1252155005

### DESCRIPTION

Il est recommandé que le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro proclame le 29 janvier Journée de commémoration et d'action contre l'islamophobie et réitère son désir de voir toutes les citoyennes et citoyens de l'arrondissement, peu importe leur origine ou leur culture, vivre en toute harmonie et dans le respect des uns et des autres.

### JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité

universelle) étant donné que ce dossier est une proclamation.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

##### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

##### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-12-03



**Dossier # : 1256936030**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, formée par la firme WAA Montréal en collaboration avec Ponton Guillot - Dépense totale de 620 865 \$, taxes incluses - Appel de propositions SP-2025-06 (13 dépôts de candidature) |

D'accorder un contrat de services professionnels à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, formée par la firme WAA Montréal en collaboration avec Ponton Guillot - Dépense totale de 620 865 \$, taxes incluses - Appel de propositions SP-2025-06 (13 dépôts de candidature)

**Signé par** Dominique JACOB **Le** 2025-12-16 15:52

**Signataire :** Dominique JACOB

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1256936030

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe Lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, formée par la firme WAA Montréal en collaboration avec Ponton Guillot - Dépense totale de 620 865 \$, taxes incluses - Appel de propositions SP-2025-06 (13 dépôts de candidature) |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'appel à propositions de la première étape du concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour l'aménagement de la place publique dans l'arrondissement Pierrefonds s'est déroulé du 5 décembre 2024 au 25 février 2025. Treize (13) propositions ont été reçues par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Elles ont été toutes déclarées conformes et ont été soumises au jury pour analyse et choix des quatre (4) finalistes qui sont retenus à l'étape 1.

1. ADHOC + Hélio Araujo + GBI
2. NIPPAYSAGE + Eurêka Environnement
3. Pelletier de Fontenay + Enclume + Nouveaux Voisins + LN Paysage
4. WAA Montréal en collaboration avec Ponton Guillot

À l'étape 2 du concours, les quatre (4) finalistes ont déposé leurs prestations le 11 septembre 2025. Le comité technique s'est rencontré le 2 octobre 2025 afin de finaliser l'analyse objective des répercussions techniques, programmatiques, réglementaires et budgétaires des prestations. Un rapport sur les prestations de chaque finaliste est remis au jury et, subséquemment, aux finalistes avant la tenue du jury le 5 novembre 2025.

Les auditions des quatre (4) finalistes devant le jury ont eu lieu devant public le 4 novembre 2025 . Chaque finaliste disposait d'une période de vingt (20) minutes pour présenter son projet, suivie d'une période de questions de vingt (20) minutes de la part du jury. Le 5 novembre le jury s'est tenu pour délibération. Au terme de ces étapes, le jury a préparé un rapport qui présente clairement l'analyse des propositions et prestations selon des critères ainsi que les arguments qui justifient sa décision pour le choix du lauréat.

Cette résolution a pour but d'octroyer le contrat au lauréat WAA Montréal Inc. et son équipe pour la préparation des plans et devis visant la réalisation de la place publique prévue en 2027

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA24 29 0111** - Accorder un contrat à la firme Fahey et associés pour l'acquisition de services professionnels relatifs à l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT) de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 94 538,21 \$ (contrat : 82 207,13 \$, contingences : 12 331,07 \$ ), taxes incluses et affecter un montant total de 94 538,21 \$, taxes incluses au Surplus - Appel d'offres sur invitation SP-2024-11 - 1 soumissionnaire

**CA24 29 0113** - Adopter une résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours de design visant l'aménagement de la future place publique adjacente au complexe aquatique et récréatif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CA24 29 0144** - Autoriser une dépense totale de 71 744,40 \$, à savoir 59 787 \$, taxes incluses pour le contrat et 11 957,40 \$ taxes incluses pour les contingences. Octroyer à la firme Véronique Rioux design industriel un contrat pour l'acquisition de services professionnels d'un conseiller en coordination de concours afin d'organiser un concours d'architecture de paysage relatif à l'aménagement de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une affectation aux Surplus de 71 744,40 \$ taxes incluses du budget d'arrondissement - Appel d'offres sur invitation SP-2024-13 - 3 soumissionnaires

**CA24 29 0314** - Autoriser le lancement du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage en deux étapes visant l'aménagement de la place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CA25 29 0005** - Autoriser une dépense totale de 21 219,79 \$, taxes incluses, soit 17 683,16 \$, taxes incluses pour le contrat, et 3 536,63 \$, taxes incluses pour les contingences (20%). Octroyer à la firme Macogep un contrat pour les services d'un économiste en construction pour la future Place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission de 17 683,16 \$, taxes incluses, et affecter un montant total de 21 219,79 \$, taxes incluses, à même le budget du Surplus de l'arrondissement - Appel d'offres sur invitation SP-2024-23 (3 soumissionnaires).

**CA25 29 0006** - Autoriser une dépense globale de 36 000,00 \$, taxes incluses, pour six (6) membres du jury nommés pour le choix des lauréats du concours de design pluridisciplinaire en architecture de paysage visant l'aménagement de la Place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et affecter un montant total de 36 000,00 \$, taxes incluses, à même le budget Surplus de l'arrondissement

**CA25 29 0115** - Octroyer quatre contrats de services professionnels aux firmes ADHOC + Hélió Araujo + GBI, NIPPAYSAGE + Eurêka Environnement, Pelletier de Fontenay + Enclume + Nouveaux Voisins + LN Paysage et WAA Montréal en collaboration avec Ponton Guillo, finalistes de la première étape du concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire relatif à l'aménagement de la place publique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 160 965 \$ et autoriser une affectation de Surplus de 160 965 \$ taxes incluses - Appel de propositions SP-2025-06 (13 candidatures).

## DESCRIPTION

Après un processus rigoureux, le jury a désigné WAA Montréal Inc. comme finaliste dont la proposition a été déclarée gagnante du Concours. Le 4 novembre 2025, les finalistes ont présenté leur proposition devant le jury, en présence d'un public réuni au Centre culturel de l'arrondissement Pierrefonds. Suite à ces présentations, le jury a procédé aux délibérations le

5 novembre 2025 et a sélectionné le lauréat qu'il a proposé à la Ville. WAA et son équipe doivent fournir tous les services requis aux fins de la réalisation du Projet. Ces services incluent les services de base, les services spécialisés identifiés dans les documents Contractuels ainsi que tout autre service requis aux fins de la réalisation du Projet et conformément au Concept Post Concours

## **JUSTIFICATION**

Le lauréat WAA Montréal Inc. et son équipe ont été sélectionnés par le Jury après une longue délibération sur la base de leur prestation afin de passer à l'étape de conception et préparation de plans et devis pour la réalisation de la place publique en 2027.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal des honoraires des services professionnels pour la réalisation du projet est de six cent soixante et un mille cent six dollars et vingt-cinq cents (661 106,25 \$), taxes incluses. Toutefois, Il est à noter que la somme de 40 241,25 \$ doit être déduite du montant maximal des honoraires à payer à WAA, soit un montant déjà perçu en guise de compensation en tant que finaliste du concours (voir article 5 du règlement de concours). Le montant restant des honoraires professionnels, payés à forfait, pour la réalisation du projet est donc de 620 865 \$ taxes incluses.

Le montant des honoraires indiqué ci-dessus pour les services professionnels inclut les services de base et les services spécialisés identifiés dans les documents du concours ainsi que tout autre service requis aux fins de la réalisation du projet suivant le concept du lauréat pour chacune des disciplines, fournis par tout membre de l'équipe, incluant les sous-contractants. Pour plus de clarté, sauf dans les cas expressément prévus au contrat, il n'y aura aucun ajustement des honoraires sur la base des estimations réalisées par le lauréat ni sur la base du coût réel des travaux. Les honoraires des professionnels ne seront pas, non plus, ajustés en cas de dépassement de coûts générés par leurs disciplines.

Le mode de paiement selon l'article 3 du contrat lauréat annexe au règlement du concours joint à ce GDD s'effectuera comme suit :

### Phase de conception :

SOIXANTE-CINQ POUR CENT (65 %) des honoraires sont versés pendant la phase de conception, aux étapes suivantes :

- a) DIX POUR CENT (10 %) des honoraires pour l'étape de l'avant-projet définitif et la validation de données et l'esquisse ;
- b) VINGT POUR CENT (20 %) des honoraires pour l'étape du dossier préliminaire ;
- c) TRENTE-TROIS POUR CENT (33 %) des honoraires pour l'étape du dossier définitif ;
- d) DEUX POUR CENT (2 %) des honoraires pour l'étape de l'appel d'offres pour les travaux de construction reliés au Projet jusqu'à la recommandation d'octroi du contrat.

### Phase de construction :

TRENTE-CINQ POUR CENT (35 %) des honoraires sont versés pendant la phase de construction, aux étapes suivantes :

- a) VINGT-HUIT POUR CENT (28 %) des honoraires pour l'étape de la surveillance des travaux ;
- b) CINQ POUR CENT (5 %) des honoraires pour l'étape des dessins, plans et devis, cahier des charges et plans finaux et la réception provisoire ;
- c) DEUX POUR CENT (2 %) des honoraires pour l'étape de la période de garantie et la réception définitive.

## **MONTREAL 2030**



Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'éventualité où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure avant de procéder à l'appel d'offres, plusieurs étapes devront être validées lors de la phase de post-concept. Dans ce cas, il serait nécessaire de reporter l'appel d'offres, ce qui engendrerait des retards. Par ailleurs, il convient de souligner que la réalisation d'un projet d'une telle envergure mobilise plusieurs intervenants et requiert une coordination efficace respectant un calendrier bien défini. Tout retard pourrait compromettre le bon déroulement des travaux et nuire à leur achèvement tel que prévu 2028.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tel que spécifié au contrat du lauréat à l'article 9 du devis annexé au règlement de concours, le Coordonnateur doit présenter tous les échéanciers sous forme de diagramme de Gantt. L'inventaire des tâches ainsi que la liste des jalons et événements-clés du projet doivent être soumis au directeur pour approbation.

Les échéanciers doivent indiquer la durée en jours de calendrier et la date de début et de fin pour chacune des tâches inventoriées, les dates des jalons et événements-clés ainsi que les périodes de congés statutaires. Une fois acceptées par le directeur, ces dates doivent être respectées tout au long du projet et validées de nouveau par le coordonnateur et le directeur à chaque étape.

Les délais d'approbation imputables à la Ville reproduits dans le tableau ci-après devront être pris en considération lors de l'établissement de cet échéancier .

| <b>ÉTAPE</b>          | <b>RAISON</b>                                                                                                                                        | <b>DÉLAI<br/>MAXIMUM</b>                      |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| CONCEPT POST CONCOURS | Examen et approbation                                                                                                                                | 10 jours ouvrables                            |
| DOSSIER PRÉLIMINAIRE  | Examen et approbation                                                                                                                                | 10 jours ouvrables                            |
| DOSSIER DÉFINITIF     | Examen et approbation à 50 %                                                                                                                         | 10 jours ouvrables                            |
|                       | Examen et approbation à 80 %                                                                                                                         | 15 jours ouvrables                            |
|                       | Examen et approbation à 100 %                                                                                                                        | 10 jours ouvrables                            |
| APPEL D'OFFRES        | Période entre le dépôt du dossier d'appel d'offres et l'annonce dans les journaux<br>Période pour l'ouverture des soumissions et l'octroi de contrat | 10 jours ouvrables<br>120 jours de calendrier |

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Samia HACHOUR  
architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-12-09

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques



**Dossier # : 1256936033**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à Fahey et associés Inc., au montant de 55 943,39 \$, incluant les taxes, pour la préparation des règlements de concordance des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, et autoriser une dépense à cette fin de 55 943,39 \$, incluant toutes les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (05 soumissionnaires) - Autoriser une affectation de Surplus de 55 943,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation SP-2025-24 |

d'accorder un contrat de services professionnels à Fahey et associés Inc., au montant de 55 943,39 \$, incluant les taxes, pour la préparation des règlements de concordance des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal,

- d'autoriser une dépense à cette fin de 55 943,39 \$, incluant toutes les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (05 soumissionnaires),
- d'autoriser une affectation de Surplus de 55 943,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation SP-2025-24

Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne **monsieur Jean-François Dulièvre, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social**, pour me remplacer **le lundi et le mardi 22 et 23 décembre 2025**, dans l'exercice de mes fonctions de directeur d'arrondissement et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

**Signé par** Jean-François DULIÈPRE **Le** 2025-12-23 07:52

**Signataire :**

Jean-François DULIÈPRE

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements  
Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du  
développement social

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1256936033**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à Fahey et associés Inc., au montant de 55 943,39 \$, incluant les taxes, pour la préparation des règlements de concordance des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, et autoriser une dépense à cette fin de 55 943,39 \$, incluant toutes les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (05 soumissionnaires) - Autoriser une affectation de Surplus de 55 943,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation SP-2025-24 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le présent Appel d'offres a pour objet de préparer des règlements de concordance des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

Le 16 juin 2025, le conseil municipal a adopté le règlement 24-017, officialisant la révision de son plan d'urbanisme, désormais intitulé Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM).

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil d'arrondissement doit adopter un règlement de concordance afin d'assurer l'harmonisation de sa réglementation locale avec les orientations du nouveau PUM. Il s'agit d'une obligation de l'arrondissement de mettre à jour tous les règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, etc.) pour qu'ils soient conformes au Plan d'urbanisme et de mobilité.

Les règlements de concordance doivent entrer en vigueur dans les six mois suivant la modification du plan. Le Conseil a adopté une résolution demandant au Ministre une prolongation d'un délai d'un an afin de procéder à l'adoption de ces règlements. Le ministre des affaires municipale a accepté cette demande jusqu'au 12 juin 2026.

Ce délai est impératif : à défaut, la municipalité ne peut plus approuver de nouveaux règlements ou modifications tant que la concordance n'est pas appliquée.

Étant donné la diversité et l'ampleur des modifications à apporter, ainsi que les ressources humaines limitées au sein de l'équipe d'urbanisme, l'arrondissement doit faire appel à une firme externe pour mener à bien ce travail d'envergure à l'intérieur des délais impartis.

Ces services professionnels visent à ajuster la réglementation de zonage et la concordance des règlements d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM25 0827 – 2025-06-16 - Adoption du règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

CA25 29 0207 - 2025-08-04- QUE le conseil d'arrondissement adresse une demande de prolongation de délai de six (6) mois à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro adopte ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité;

## DESCRIPTION

Dans le cadre de l'adoption du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) par la Ville de Montréal, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite procéder à l'adoption de règlements de concordance de tous ses règlements d'urbanisme d'ici le 16 juin 2026. Cette démarche vise à adapter la réglementation en fonction de sa réalité territoriale, harmoniser ses règlements avec les orientations du PUM, tout en facilitant la compréhension et l'application des normes par les citoyens et les équipes municipales.

Les objectifs de cet appel d'offres sont de recourir à des services professionnels afin de :

- Adapter la réglementation locale au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) récemment adopté;
- Intégrer les dispositions obligatoires et, le cas échéant, les dispositions proposées par le PUM dans les règlements d'urbanisme;
- Assurer la concordance des règlements suivants :
  1. Zonage CA29 00040 à l'exception de la méthodologie d'application liée à l'intensification urbaine et de la densité d'occupation du sol (VOIR NOTE 1);
  2. Lotissement CA29 0041;
  3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;
  4. Projet particulier de construction de modification et d'occupation des immeubles CA29 0045;
  5. Démolition des immeubles CA29 0098;
  6. Usages conditionnels CA29 0043;
  7. Administration des règlements d'urbanisme CA29 0097.

(NOTE 1) Le règlement de zonage devra inclure la révision du plan de zonage et des grilles à l'aide des données fournies par l'arrondissement découlant de la méthodologie d'application nécessaire afin de déterminer l'intensification urbaine et de la densité d'occupation du sol en concordance.

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres SP-2025-24 a été envoyé le 18 novembre 2025 aux six firmes suivantes : Atelier Urbain, groupe BC2, Paré+, Fahey et associés, Parvis et APUR. Quatre (4) addenda ont été rédigés suite aux questions des soumissionnaires. La date limite du dépôt des soumissions était initialement prévue pour le 8 décembre 2025. Celle-ci a été repoussée au 15 décembre 2025 à travers de l'addenda 3.

Une des entreprises, Paré+, à qui l'appel d'offres a été envoyé s'est désistée. Réception a donc été faite de cinq (5) soumissions. Suite au comité de sélection tenu le 19 décembre 2025, le contrat sera octroyé à Fahey et associés Inc., ayant obtenu le plus haut pointage.

| Soumissions reçues                                         | Note intérimaire | Note finale | Total (taxes incluses) |
|------------------------------------------------------------|------------------|-------------|------------------------|
| Fahey Associés Inc.                                        | 75,2             | 19,7        | 55 943,39 \$           |
| Atelier Urbain                                             | 74,5             | 18,18       | 60 236,32 \$           |
| Parvis                                                     | 71,5             | 14,7        | 72 434,25 \$           |
| BC2                                                        | 82               | 12,2        | 95 912,15 \$           |
| APUR                                                       | 79,3             | 11,87       | 93 310,00 \$           |
|                                                            |                  |             |                        |
|                                                            |                  |             |                        |
|                                                            |                  |             |                        |
| Dernière estimation réalisée                               |                  |             | 74 733,75 \$           |
|                                                            |                  |             |                        |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) |                  |             |                        |
| (l'adjudicataire – l'estimation)                           |                  |             | (18 790,36) \$         |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)  |                  |             |                        |
| (((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100)      |                  |             | -25,14%                |

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 55 943,39 \$ sera payé au Surplus de l'arrondissement.  
Un montant devra être désaffecté afin de combler la somme totale de la dépense.

#### MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. En effet, la nouvelle réglementation de zonage et la concordance des règlements d'urbanisme aux dispositions du document complémentaire du PUM 2025 permettront assurément d'atteindre ces objectifs.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

La concordance d'un règlement de zonage peut uniquement s'effectuer lors de l'adoption ou la modification d'un plan d'urbanisme. Dans l'éventualité où le dossier est reporté ou refusé, il ne sera plus possible de respecter l'échéancier (juin 2026) accordé par le Ministère des affaires municipales. La division de l'urbanisme devra alors effectuer la concordance des règlements d'urbanisme selon les ressources dont elle dispose et suspendre toute demande d'urbanisme (PPCMOI, PL31, Art.89 et demandes de modifications au règlement de zonage). Ceci pourrait compromettre plusieurs projets d'envergure et aurait un impact significatif sur le développement du territoire.

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : Janvier 2026  
Services professionnels dispensés : Janvier 2026 à la fin décembre 2026 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.  
La recommandation est signée par **monsieur Jean-François Dulièpre, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social**, agissant comme directeur d'arrondissement **les 22 et 23 décembre 2025**, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-22

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections  
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes  
techniques







**Dossier # : 1258347001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder à Camp Sportmax inc. un contrat de 270 829.99 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongations de 12 mois - Appel d'offres public (25-21202) - (deux soumissionnaires) |

Il est recommandé d'accorder à Camp Sportmax inc. un contrat de 270 829.99 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongations de 12 mois - Appel d'offres public (25-21202) - (deux soumissionnaires).

**Signé par** Dominique JACOB **Le** 2025-12-11 15:48

**Signataire :** Dominique JACOB

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1258347001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder à Camp Sportmax inc. un contrat de 270 829.99 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongations de 12 mois - Appel d'offres public (25-21202) - (deux soumissionnaires) |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro a deux piscines municipales extérieures sur son territoire : la piscine Valleycrest et la piscine Versailles. L'arrondissement désire s'entendre avec une organisation qui aura comme mandat d'opérer les deux piscines. Le 29 octobre 2025, un appel d'offres public a été lancé afin d'octroyer un contrat pour la gestion de ces deux piscines municipales extérieures.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD1241294003 – CA24 290057 : il est résolu : D'accorder à Camp Sportmax inc. un contrat de 367 279.60 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une période de deux ans (2024 - 2025) - Appel d'offres public (24-20326) - (trois soumissionnaires))  
GDD1227924001 - CA22 29109 : il est résolu : Que le conseil d'arrondissement autorise une dépense totale de 194 972,81 \$, taxes incluses, pour la gestion des piscines municipales extérieures Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une durée d'un an avec deux années de renouvellement en option;  
Que le contrat 22-19202 soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme Vivaction inc. pour le montant de sa soumission pour l'année 2022, soit : 194 972.81 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;  
Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### DESCRIPTION

Dans le but d'octroyer le contrat pour la gestion des piscines municipales extérieures de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, un devis a été préparé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'appel d'offres public portant le numéro 25-21202 a été publié sur SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir, le 29-octobre 2025. L'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 novembre 2025.



## **MONTREAL 2030**

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant la non-ratification du contrat, l'ouverture des piscines pour la saison estivale 2026 serait compromise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'opération fera l'objet de publicité sur les diverses plate-formes de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

16 février 2026 : Début du contrat

4 décembre 2026 : Fin du contrat

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Deborah LOISEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-12-05

Antonio GUZZO  
conseiller(-ere) en planification

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements



**Dossier # : 1250354001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à USD GLOBAL INC., d'un montant total de 104 964,13 \$ (taxes incluses), indexé selon l'IPC à la date anniversaire, pour le service de distribution et d'entreposage de bacs destinés à la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les années 2026 à 2028, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, conformément à l'appel d'offres public 25-21203, Lot 1 (4 soumissions conformes). |

Il est recommandé d'octroyer un contrat à USD GLOBAL INC., d'un montant total de 104 964,13 \$ (taxes incluses), indexé selon l'IPC à la date anniversaire, pour le service de distribution et d'entreposage de bacs destinés à la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les années 2026 à 2028, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, conformément à l'appel d'offres public 25-21203, Lot 1 (4 soumissions conformes).

**Signé par** Dominique JACOB **Le** 2025-12-18 11:27

**Signataire :** Dominique JACOB

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) d'arr. (arr.> 60 000)  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1250354001

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à USD GLOBAL INC., d'un montant total de 104 964,13 \$ (taxes incluses), indexé selon l'IPC à la date anniversaire, pour le service de distribution et d'entreposage de bacs destinés à la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les années 2026 à 2028, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, conformément à l'appel d'offres public 25-21203, Lot 1 (4 soumissions conformes). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2015, le conseil de ville détient la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. La Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement est responsable de coordonner l'acquisition et la réparation des outils de collecte, tandis que les arrondissements, dont Pierrefonds-Roxboro, assurent la distribution de ces outils auprès des citoyens. Ce service, en cohérence avec certaines actions prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR), vise à garantir la distribution et l'entreposage des bacs. Il favorise également l'accès de la population à des outils de collecte appropriés, essentiels à une gestion responsable des matières résiduelles, et contribue à l'atteinte des objectifs du PDGMR de l'agglomération de Montréal pour la période 2020-2025.

Objectifs visés :

- Réduire la quantité de matières résiduelles générées à une moyenne de 399 kg par habitant annuellement;
- Atteindre une proportion de 75 % de matières recyclées et 60 % de matières organiques valorisées sur le territoire de l'agglomération.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 080273 adopté le 25 juin 2025 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la distribution et l'entreposage de bacs pour la gestion des matières résiduelles des arrondissements de Saint-Laurent et de Pierrefonds-Roxboro, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 – GDD 1255542009.  
CA22 290323 - adopté le 5 décembre 2022 - Octroyer un contrat à USD Global Inc. au montant total de 141 086,40 \$, taxes incluses, pour le service de distribution et d'entreposage de bacs pour la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les années 2023 à 2025 - Soumission 22-19361.

### DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire poursuivre la collecte des matières résiduelles dans les unités d'occupation de son territoire à l'aide de bacs roulants. Pour ce faire, les principales tâches de cet appel d'offres public consistent à offrir un service hebdomadaire de distribution des bacs de matières résiduelles pour :

- Les nouvelles constructions;
- Les nouvelles implantations;



- L'augmentation ou la réduction du volume de bacs;
- L'ajout de bacs supplémentaires;
- Le remplacement de bacs volés;
- Le remplacement de bacs brisés;
- Le retrait des bacs dans une unité d'occupation lors d'un remplacement ou lors de l'arrêt du service de collecte;
- Le nettoyage de bacs avant la mise en inventaire dans le site d'entreposage.

Les bacs seront entreposés à l'intérieur d'un bâtiment par l'adjudicataire.

Le service inclut également la distribution massive des bacs pour l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de neuf logements et plus.

La durée du contrat est de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois.

Afin d'assurer la continuité du service d'entreposage et de distribution des bacs destinés à la gestion des matières résiduelles, la période du contrat est fixée du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2028**. Bien que l'octroi officiel du contrat soit prévu lors de la séance du conseil d'arrondissement du **12 janvier 2026**, la rétroactivité au 1er janvier est nécessaire pour éviter toute interruption de service, puisque le contrat précédent a pris fin le **31 décembre 2025**. Cette mesure exceptionnelle est conforme aux pratiques administratives et vise à garantir la disponibilité des équipements et le respect des objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a suivi un processus d'appel d'offres public tel que prescrit par la loi. L'appel d'offres public 25-21203 (Lot 1) a été publié dans le SEAO le 14 octobre 2025. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 novembre 2025.

Six firmes se sont procuré le cahier de charges. De ces six, cinq soumissions ont été reçues dont quatre conformes, provenant des firmes suivantes :

- Transport Lyon inc.
- Déménagement LUMAX inc.
- USD Global inc.
- 9337-5038 Québec inc.

Une soumission a été jugée non conforme pour non-achat du cahier de charges sur le site de SEAO.

Le tableau suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro :

| <b>Soumissions conformes</b>                                                | <b>Prix (avant taxes)</b> | <b>Autres (préciser)</b> | <b>Total (taxes incluses)</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| <b>USD Global inc.</b>                                                      | <b>91 293,00 \$</b>       |                          | <b>104 964,13 \$</b>          |
| <b>Déménagement LUMAX inc.</b>                                              | <b>101 820,00 \$</b>      |                          | <b>117 067,55 \$</b>          |
| <b>9337-5038 Québec inc.</b>                                                | <b>127 374,00 \$</b>      |                          | <b>146 448,26 \$</b>          |
| <b>Transport Lyon inc.</b>                                                  | <b>132 351,60 \$</b>      |                          | <b>152 171,25 \$</b>          |
| Estimation externe                                                          | 99 836,07 \$              |                          | 114 786,52 \$                 |
| <b>Coût moyen des soumissionnaires reçues</b>                               |                           |                          |                               |
| (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)              |                           |                          | <b>130 162,80 \$</b>          |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>                 |                           |                          |                               |
| ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)        |                           |                          | 24,01%                        |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>             |                           |                          |                               |
| (la plus haute – la plus basse)                                             |                           |                          | 47 207,12 \$                  |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>              |                           |                          |                               |
| ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)                     |                           |                          | 44,97%                        |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>    |                           |                          |                               |
| (la plus basse conforme – estimation des professionnels)                    |                           |                          | (9 822,39) \$                 |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>     |                           |                          |                               |
| ((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100) |                           |                          | -8,56%                        |

L'estimation a été réalisée par l'arrondissement en se basant sur les soumissions des contrats précédents pour des services similaires, ajustées pour tenir compte de l'inflation et de la hausse des coûts de main-d'œuvre.

Historiquement, ce type de service suscite peu d'intérêt, ce qui limite la compétition et rend difficile l'établissement d'une estimation précise. Les données disponibles sont rares en raison du faible nombre d'appels d'offres de ce type par la Ville de Montréal.

Pour le présent appel d'offres, quatre soumissions conformes ont été reçues, ce qui est exceptionnel pour ce type de service et témoigne d'un intérêt accru des firmes. Cette compétition explique l'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation externe, soit -8,56 %, ainsi que l'écart entre la plus basse et la plus haute soumission conforme, qui atteint 44,97 %.

Malgré ces écarts, et à la suite de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme USD Global inc., qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit 104 964,13 \$ (taxes incluses), pour la distribution et l'entreposage des bacs destinés à la gestion des matières résiduelles pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat est de 104 964,13 \$ taxes incluses.

Les prix unitaires soumis sont valides du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Pour les années subséquentes, l'indexation se fera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et sera calculée à partir de la moyenne des indices des prix à la consommation (IPC) des 12 mois précédant le 1er janvier pour la région de Montréal et de l'IPC du transport privé pour la province du Québec publiés par Statistiques Canada. Si les deux options de renouvellement sont utilisées, les prix seront révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2029 et au 1<sup>er</sup> janvier 2030 selon les mêmes modalités d'ajustement de prix.

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de

Pierrefonds-Roxboro.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'orientation 1) Accélérer la transition écologique du plan stratégique de Montréal 2030 et à ses priorités suivantes :

- Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.
- Priorité 5 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La distribution de bacs pour la collecte des matières résiduelles est essentielle à l'optimisation de la gestion de ces matières sur le territoire de l'Arrondissement ainsi que pour l'assurance de la salubrité des secteurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Maintenir nos communications afin d'atteindre les objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020 - 2025.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des services : 1er janvier 2026

- Fin du contrat: 31 décembre 2028

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane BEAUDOIN  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-12-10

Stéphane BEAUDOIN  
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1252155025**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser l'achat de trois billets au coût total de 1 950 \$ (650 \$ par billet) pour l'événement Rouge et Blanc de l'organisme Partagaction West Island Community Shares qui se tiendra le lundi 23 février 2026 au restaurant 40 Westt et autoriser le maire de l'arrondissement, monsieur Dimitrios Jim Beis, madame Sophie Mohsen, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jacques et monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville - District du Bois-de-Liesse à y assister |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'organisme Partagaction Community Shares supporte des populations vulnérables et marginalisées.

La vulnérabilité et la marginalité sont des états à multiples facettes. Les personnes souffrant de maladies mentales; les gens vivant seuls qui n'ont personne vers qui se tourner en temps de crise; les jeunes adultes trop vieux pour les services destinés aux mineurs; les immigrants récents ou les individus des minorités visibles qui souffrent de discrimination; les personnes en proie à des problèmes reliés à leur orientation ou identité sexuelle; les adultes analphabètes se trouvant exclus de la société ... la liste est longue et diverse. Heureusement, 12 groupes communautaires fournissent de l'aide et des services qui autrement, ne seraient pas disponibles par le biais des services gouvernementaux.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1232155026  
GDD 1242155020

### DESCRIPTION

Les profits de cet événement seront distribués aux groupes communautaires qui fournissent de l'aide et des services à nos résidents vulnérables et marginalisés.

### JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder à nouveau leur appui à cette activité par l'achat de trois billets.

Monsieur le maire Dimitrios Jim Beis et madame Sophie Mohsen, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jacques et monsieur Benoit Langevin, conseiller de ville - District du Bois-de-Liesse y participeront.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

## MONTRÉAL 2030

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une subvention.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

### ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-11-28

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1252155028**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Subvention - Autoriser l'achat de trois billets au coût total de 2 550 \$ (850 \$ le billet) pour le 27e Bal annuel de la Saint-Valentin de la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui aura lieu le vendredi 13 février 2026 au Château Vaudreuil et autoriser le maire de l'arrondissement monsieur Dimitrios Jim Beis, madame Sophie Mohsen, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jacques et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse à y assister |

## CONTENU

### CONTEXTE

À chaque année, les membres du conseil d'arrondissement participent à cet événement.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir les sommaires numéros 1142155015, 1152155019, 1162155021, 1172155020, 1182155026, 1192155025, 1222155014, 1232155027 et 1242155019.

### DESCRIPTION

Les profits de cette campagne de financement seront versés à la Résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui offre un service spécialisé aux résidents de notre communauté ayant besoin de soins en phase terminale, en plus d'assurer le soutien nécessaire aux familles qui les accompagnent à la fin de leur vie.

### JUSTIFICATION

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder à nouveau leur appui à cette activité par l'achat de trois billets (850 \$ le billet).  
Monsieur le maire Dimitrios Jim Beis, madame Sophie Mohsen, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jacques et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse participeront à cet événement.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000.

## MONTRÉAL 2030

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une subvention.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-12-09



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258388010**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Reddition financière pour la période du 25 octobre au 21 novembre 2025 concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 septembre au 31 octobre 2025 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les mois de novembre.  
Rapport couvrant la période la période du 25 octobre au 21 novembre 2025 qui totalise la somme de 146 436.00\$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans la période de transactions de novembre pour un montant de 105 353.98 \$ et en plus les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 septembre au 31 octobre 2025 pour un montant de 15 398.25 \$.  
Totalisant un montant de 120 752.23 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques

et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-12-10

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1255300009**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003602075 visant à permettre, dans la zone C-6-373 pour un bâtiment commercial isolé, lot 1 170 237, situé à l'adresse 12 320, boulevard Gouin Ouest, une largeur d'une allée de circulation projetée de 5,36 m au lieu du 6,5 m minimum tel que requis selon l'article 199 du règlement de zonage CA29 0040, une longueur de 5,5 m pour la case de stationnement projetée no 4 au lieu du 7 m minimum, tel que requis selon l'article 199 du règlement de zonage CA29 0040, un nombre de cases de stationnement projeté réduit de 8 cases au lieu de 9 cases, tel que requis selon l'article 210 du règlement de zonage CA29 0040. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment commercial isolé existant, une largeur d'une allée de circulation projetée de 5,36 m au lieu du minimum requis de 6,5 m, une longueur de 5,5 m pour la case de stationnement projetée no 4 au lieu du minimum requis de 7 m, un nombre de cases de stationnement projeté réduit de 8 cases au lieu du minimum requis de 9 cases, situé au 12 320, boulevard Gouin Ouest, lot 1 170 237.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003602075 visant à permettre dans la zone C-6-373 pour un bâtiment commercial isolé, situé au 12 320, boulevard Gouin Ouest, lot 1 170 237:

- Une largeur d'une allée de circulation projetée de 5,36 m au lieu du 6,5 minimum, tel que requis selon l'article 199 du règlement de zonage CA29 0040;
- Une longueur de 5,5 m pour la case de stationnement projetée no 4 au lieu du 7 m minimum, tel que requis selon l'article 199 du règlement de zonage CA29 0040;
- Un nombre de cases de stationnement projeté réduit de 8 cases au lieu de 9 cases, tel que requis selon l'article 210 du règlement de zonage CA29 0040.

### JUSTIFICATION

## **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 décembre 2025**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement:

1) **D'accepter** la demande de dérogation mineure 3003602075 visant à permettre:

- Une largeur de l'allée de circulation projetée de 5,36 m au lieu du 6,5 m minimum, tel que requis selon l'article 199 du règlement de zonage; et
- Une longueur de 5, m pour la case de stationnement projetée no 4, au lieu du 7 m minimum, tel que requis selon l'article 199 du règlement de zonage, le tout tel qu'indiqué sur le plan projet d'implantation préparé par Benoit Péloquin, arpenteur-géomètre, daté du 18 novembre 2025;

2) **De refuser** la demande de dérogation mineure 3003602075 visant à réduire le nombre de cases de stationnement à 8 cases au lieu de 9 cases, tel que requis selon l'article 210 du règlement de zonage. Les membres estiment qu'en vertu de l'article 228.1 du règlement de zonage CA29 0040, le requérant peut être exempté de fournir une case de stationnement, sous réserve du paiement d'une compensation financière.

Recommandée à l'unanimité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 3 décembre 2025

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 12 janvier 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2025-12-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1254911003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Décréter une ordonnance autorisant la fermeture complète de la 11e Rue ainsi que l'interdiction de stationnement sur le tronçon situé entre la 10e et la 11e Avenue, dans le cadre de l'événement Plaisirs d'hiver, et ce, aux fins d'assurer la sécurité des participants et de garantir le bon déroulement des activités le 7 février 2026 de 12h à 16h30. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'événement Plaisirs d'hiver prévu le 7 février 2026, la 11e Rue, entre la 10e et la 11e Avenue, sera utilisée comme une extension du parc. Considérant la grande affluence des citoyens lors de cette activité, afin d'assurer la sécurité des citoyens et la fluidité de l'événement, il est recommandé de fermer la rue à la circulation. Les services de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal sont invités à participer à l'événement. Les permis nécessaires seront obtenus pour la tenue de l'événement. Entre 600 et 800 personnes sont attendus dépendant de la météo.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable

**DESCRIPTION**

Plaisirs d'hiver est un événement annuel hivernal qui se tient au mois de février et qui change de lieu chaque année afin d'offrir une proximité de services aux citoyens. Cet événement vise renforcer les liens avec la communauté et à favoriser l'accès à diverses activités hivernales. Que ce soit pour initier les nouveaux arrivants à ces activités avec de l'équipement gratuit ou pour permettre aux adeptes de profiter des installations, Plaisirs d'hiver est une plateforme idéale pour promouvoir nos services et la beauté de l'hiver. La Direction de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social présente une demande visant à autoriser la fermeture de la 11e Rue afin d'assurer le bon déroulement de l'événement et la sécurité des participants.

**JUSTIFICATION**

Cette fermeture permettra une meilleure circulation des piétons et, par conséquent, assurera la sécurité des citoyens ainsi que du personnel sur place. Elle n'aura aucun impact sur les résidents ni sur l'accès aux propriétés privées unifamiliales. Si les services du SIM et du SPVM ne sont pas mobilisés pour des urgences, ils seront

présents avec un véhicule tout-terrain, la cavalerie et un camion de pompiers. Un espace accessible leur sera donc nécessaire.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en s'appuyant sur deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

- Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »
- Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités se concrétisent grâce à la tenue d'événements publics dans les espaces de l'arrondissement, permettant aux citoyens de se rencontrer, de tisser des liens et de s'épanouir tant sur le plan culturel que social.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'événement, prévu le 7 février, débutera à 13 h et se terminera à 16 h. La 11e Rue sera fermée à la circulation à partir de 12 h le jour de l'événement, et ce, jusqu'à 16 h 30.  
RUE FERMÉE ET STATIONNEMENT INTERDIT

- 11e Rue entre la 10e et 11e Avenue .

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts sur la circulation demeurent limités et des mesures sont mises en place pour les atténuer. Des agents de sécurité seront présents aux deux extrémités de la zone fermée. Des barricades ainsi que des véhicules de la Ville seront utilisés pour sécuriser les accès.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les responsables de cette activité assureront la promotion de leurs événements par divers moyens : réseaux sociaux, revue municipale et site Montreal.ca.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Demande de permis;

- Mise à jour du plan de site, incluant les fermetures de rues;
- Rencontre de suivi avec les Travaux publics;
- Rencontre de planification avec le SIM et le SPVM;
- Communication auprès du SIM, du SPVM et d'Urgence santé;
- Transmission d'un document de travail aux Travaux publics afin de préciser les besoins en signalisation et toute autre demande liée à la réalisation de l'événement.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation confirme que ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux cadres administratifs en vigueur. La recommandation est signée par **monsieur Jean-François Dulièvre, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social**, agissant comme directeur d'arrondissement **les 22 et 23 décembre 2025**, conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4).

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve BIENVENU  
Agent de développement - sports et loisirs.

#### ENDOSSÉ PAR

Kathy DANCSECS  
cheffe de division

Le : 2025-12-09

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1250207005**

|                                           |                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement CA29 0153 autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.  
Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 500 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2026-2035.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ...*"

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier 1250207002 - CA25 29 0264 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 5 500 000 \$ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.  
Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 5 500 000 \$ pour le programme de réfection routière (projet investi - 55713) planifié au PDI 2026-2035.  
Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

### **MONTREAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPERATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.

- Dépôt du projet de règlement au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de février 2026.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public de promulgation suivant l'approbation du MAMH

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Gaétan BRUNET  
Chef de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2  
Directrice - services administratifs en  
arrondissements

## IDENTIFICATION

Dossier # :1250207004

|                                           |                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement CA29 0154 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 700 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2026-2035.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ...*"

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1250207002 - CA25 29 0264 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

### DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 4 700 000 \$ servira à financer tous les types de travaux dans les parcs locaux, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

### JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 4 700 000 \$ pour le programme de réaménagement de parcs anciens (projet investi - 54513) planifié au PDI 2026-2035.  
Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.

- Dépôt du projet de règlement au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de février 2026.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public de promulgation suivant l'approbation du MAMH

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-13

Gaétan BRUNET  
Chef de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2  
Directrice - services administratifs en  
arrondissements

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1250207003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement CA29 0155 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. |

## CONTENU

### CONTEXTE

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

## RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1250207003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le Règlement CA29 0155 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.  
Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2026-2035.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier 1250207002 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ servira à financer des travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$ pour le programme de protection des



bâtiments administratifs (projet investi - 66513) planifié au PDI 2026-2035.  
Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois de décembre 2025.
- Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de décembre 2025.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de janvier 2026.
- Approbation des personnes habiles à voter (article 556 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) en janvier 2026.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Avis public de promulgation suivant l'approbation du MAMH.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ghizlane KOULILA  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-11-13

Gaétan BRUNET  
Chef de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
Directrice - services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1258707020**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Modifier la résolution PP-2025-002 (lot 6 615 879) adoptée le 4 août 2025 afin de changer la disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs d'un bâtiment communautaire. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il est proposé de modifier la résolution la résolution PP-2025-002 (lot 6 615 879) adoptée le 4 août 2025 afin de changer la disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs d'un bâtiment communautaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Sommaire décisionnel numéro 1258707012:**

Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment de 11 chambres dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et du Fonds national de co-investissement pour le logement (SCHL) sur le lot 6 615 879, et établir les normes qui s'y rattachent.

**Résolution: CA25 29 0206 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 août 2025:**

D'ADOPTER, en vertu du Règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment communautaire de onze (11) chambres sur le lot 6 615 879, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) et du Fonds national de co-investissement pour le logement (SCHL), et ce, nonobstant toute disposition contraire prévue au Règlement de zonage CA29 0040;

- De permettre la catégorie d'usage communautaire (p2c) dans la zone H2-5-322;
- D'établir une superficie minimale de terrain à 1 000 mètres carrés;
- D'établir une profondeur minimale de terrain à 30 mètres;
- D'établir une largeur minimale de terrain à 25 mètres;
- De permettre une structure de bâtiment isolée;
- D'établir la marge de recul avant minimale à 7 mètres;
- D'établir la marge de recul latérale minimale à 3 mètres;

- D'établir la marge de recul arrière à 9 mètres;
- D'établir la hauteur maximale du bâtiment à deux (2) étages;
- D'établir le rapport bâti/terrain (C.E.S.) maximum à 0,50;
- De permettre que le mur de la fondation hors-sol de la façade principale soit apparent à une hauteur supérieure à 400 mm au-dessus du niveau du sol adjacent à ce mur pourvu qu'un crépi y soit appliqué;
- De permettre que tous les murs du bâtiment principal, à partir de la fondation, soient recouverts à une proportion minimale de 50 % de pierre, de brique, de panneau de béton architectural ou de verre. Les revêtements de fibrociment de haute densité en panneau ou en clin et panneau ou la tôle d'acier prépeinte et précurée en usine sont également autorisés sur tous les murs dans une proportion maximale de 50 %;
- De permettre un bâtiment accessoire d'un étage et d'une superficie maximale de 20 mètres carrés sur le toit-terrasse situé au-dessus du garage du bâtiment;
- De permettre un escalier extérieur ou rampe d'accès extérieure ouverts donnant accès à un niveau autre que le sous-sol et le rez-de-chaussée dans les cours latérales et arrières;
- De permettre les bornes de recharge électrique pour véhicule dans la cour latérale et arrière;
- De permettre un dépôt à déchets en cour latérale ou arrière selon les exigences suivantes :

- 1° doit avoir un volume minimal de 1,92 m<sup>3</sup>;
- 2° ne doit pas être entouré par un enclos extérieur ni par une bande de plantation;
- 3° ne doit pas être accessible par une allée de circulation donnant accès à une rue;
- 4° un espace libre d'une longueur minimale de 12,0 m ne doit pas être aménagé devant le dépôt à déchets;

- De permettre qu'un accès au terrain ou une allée d'accès soit situé à moins de 1 mètre d'une ligne latérale du terrain. Cette bande de moins d'un mètre doit être gazonnée ou autrement aménagée à l'aide de végétaux. Ladite bande peut-être interrompue lorsqu'un mur de soutènement borde la ligne latérale du terrain;
- De permettre qu'une allée d'accès soit située à moins de 1,2 mètre du mur d'un bâtiment principal;
- De permettre qu'une allée d'accès soit recouverte d'asphalte à la condition que des arbres soient plantés sur le terrain selon les exigences suivantes:

- 1° Le nombre d'arbre à planter doit être équivalent à un arbre à chaque 12 mètres linéaires d'allée d'accès;
- 2° Au moment de sa plantation, l'arbre doit avoir un D.H.P. d'au moins 5 cm s'il s'agit d'un feuillu ou une hauteur d'au moins 1,2 m s'il s'agit d'un conifère.

- De permettre qu'un stationnement hors-rue soit recouvert d'asphalte à la condition que des arbres soient plantés sur le terrain selon les exigences suivantes:

- 1° Le nombre d'arbre à planter doit être équivalent à un arbre pour chaque six cases de stationnement asphaltées;
- 2° Au moment de sa plantation, l'arbre doit avoir un D.H.P. d'au moins 5 cm s'il s'agit d'un feuillu ou une hauteur d'au moins 1,2 m s'il s'agit d'un conifère;

- D'établir le nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo à 5;
- D'établir que tout stationnement hors rue pour vélo doit être aménagé et entretenu selon les exigences suivantes :

- 1° chaque unité doit être d'au moins 1,80 mètre de longueur;
- 2° les unités peuvent être situées à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment;
- 3° chaque unité doit être fixée au sol ou au mur d'un bâtiment et être conçue afin qu'il soit possible de maintenir un vélo en position normale sur deux roues ou de le suspendre;
- 4° chaque unité de stationnement doit permettre le verrouillage des vélos.

- D'établir que le nombre minimal de cases de stationnement hors rues exigé est de 8 cases en plus d'une case de stationnement destinée aux personnes handicapées;
- De permettre que les cases de stationnement hors rue soient situées à l'intérieur du bâtiment principal ou à l'extérieur dans la cour arrière. Une case de stationnement hors rue peut être aménagée dans la cour avant du bâtiment principal;
- D'établir qu'une bande tampon doit être aménagée le long de toute ligne de terrain, autre qu'une ligne de rue, qui coïncide avec un terrain occupé exclusivement par un usage faisant partie du groupe « Habitation (h) ». La bande tampon doit être contiguë à la ligne de terrain, être implantée sur toute sa longueur, sauf à un accès au terrain, une allée d'accès, ou un accès piétonnier, et être composée d'une bande verdure d'une largeur minimale de 3 mètres mesurée à partir de la ligne de terrain. La bande tampon peut être interrompue afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire, un mur de soutènement, un enclos à déchets, un ouvrage de rétention des eaux ou des cases de stationnement. Les surfaces minéralisées présentent dans la bande tampon doivent faire l'objet d'une stratégie de compensation de verdissement.
- De permettre la construction de murs de soutènement en gabion pourvu que les murs soient recouverts de végétation lorsqu'ils sont visibles de la voie publique ou des propriétés adjacentes. Un minimum de 50 % de la surface visible doit être recouvert de végétation deux ans après la plantation;

D'autoriser qu'aucune garantie financière ne soit perçues afin de réaliser les aménagements extérieurs, nonobstant l'article 19 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042.

D'assortir l'acceptation du présent projet particulier de construction aux conditions suivantes :

- a) L'approbation du plan d'aménagement paysager par la Direction – Développement du territoire et études techniques. Le plan doit également maximiser la plantation de nouveaux arbres sur le terrain, et doit prévoir les aménagements proposés dans l'emprise de la Ville bordant les rues ainsi que la stratégie de verdissement proposée afin de recouvrir les murs de soutènement en gabion et une stratégie de compensation de verdissement pour toutes surfaces minéralisées présentant dans la bande tampon;
- b) Que les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les soixante (60) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;
- b) That the permit and necessary authorizations for the present project be requested during the sixty (60) months following the entry into force of the present SCAOPI;

D'OBLIGER le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions du Règlement de zonage CA29 0040 continuent à s'appliquer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **DESCRIPTION**

En raison des obligations financières liées aux programmes de subvention, la proportion de revêtement en brique a dû être réduite sur les murs du bâtiment. Toutefois, la façade avant sera principalement composée de brique.

Il est proposé de remplacer la disposition :

« DE permettre que tous les murs du bâtiment principal, à partir de la fondation, soient recouverts à une proportion minimale de 50 % de pierre, de brique, de panneau de béton architectural ou de verre. Les revêtements de fibrociment de haute densité en panneau ou en clin et panneau ou la tôle d'acier prépeinte et précuite en usine sont également autorisés sur tous les murs dans une proportion maximale de 50 %. »

par la suivante:

DE permettre que les murs du bâtiment principal, à partir de la fondation, soient recouverts des matériaux suivants, conformément aux proportions indiquées:

1° Élévation avant: a) minimum 75 % de pierre, de brique, de panneau de béton architectural ou de verre, b) maximum 25% revêtements de fibrociment de moyenne densité en panneau ou en clin et/ou panneau ou tôle d'acier prépeinte et précuite en usine;

2° Élévation latérale droite: a) minimum 30% de pierre, de brique, de panneau de béton architectural, b) maximum 70% revêtements de fibrociment de moyenne densité en panneau ou en clin et/ou panneau ou tôle d'acier prépeinte et précuite en usine;

3° Élévations latérale gauche et arrière: 100% de revêtements de fibrociment de moyenne densité en panneau ou en clin et/ou panneau ou tôle d'acier prépeinte et précuite en usine;

et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

## **JUSTIFICATION**

L'OBNL est dans l'obligation de respecter les plafonds de financement et de dépenser les fonds selon les objectifs et normes des programmes de subvention.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 6 décembre 2023

Adoption du projet de résolution CA: 12 janvier 2026

Affichage sur le terrain et avis public: n'est pas applicable en vertu du 3e alinéa de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Assemblée publique de consultation: n'est pas applicable en vertu du 3e alinéa de l'article

145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum: n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 2°) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Adoption de la résolution par le CA: 2 février 2026

Certificat de conformité: mars-avril 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

Le : 2025-12-10

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-développement du territoire et  
études techniques

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1253050015**

|                                                            |                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 27 novembre 2025                                                         |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 27 novembre 2025. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

### JUSTIFICATION

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise BLANCHARD  
adjointe à la direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2025-12-09

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266765001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la nomination de M. Dimitrios (Jim) Beis à titre de président du Comité de circulation et sécurité routière pour une période de deux ans, soit du 13 novembre 2025 au 12 novembre 2027 et fixer sa rémunération. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nomination de monsieur Dimitrios (Jim) Beis à titre de président du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 13 novembre 2025 au 12 novembre 2027. Cette nomination est effective depuis l'entrée en vigueur du règlement CA29 0132 sur le Comité de circulation, laquelle a eu lieu le 9 février 2022.

**1 - NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES**

Le mandat de président du Comité de circulation et sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro doit être renouvelé pour une période de deux ans, à partir du 13 novembre 2025.

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Comité de circulation :

Pour la période du 13 novembre 2025 au 12 novembre 2027

M. Dimitrios (Jim) Beis, président du comité de circulation et sécurité routière

**2- RÉMUNÉRATION DES MEMBRES**

La rémunération du président du Comité de circulation et sécurité routière doit être fixée conformément aux articles 2.1 et 4 du Règlement CA29 0116 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 290070** - Approuver la nomination de M. Dimitrios (Jim) Beis à titre de président du Comité de circulation ainsi que M. Antoine Bittar à titre de membre pour la période du 8 février 2024 au 6 février 2026 et fixer leur rémunération - GDD # 1243050003

**CA22 29 0139** - Que monsieur Dimitrios (Jim) Beis soit nommé président du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 8 février 2024. Cette nomination est effective depuis l'entrée en vigueur du

règlement CA29 0132, laquelle a eu lieu le 9 février 2022.

## **DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro nomme les membres du Comité de circulation qui se compose de trois résidents et d'un élu.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette rémunération sera payée à même le poste budgétaire  
2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019130.00000.00000 pour les membres.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra ENACHE  
analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-01-05

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1258707019**

|                                           |                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2025.                    |

## CONTENU

### CONTEXTE

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2025

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

### DESCRIPTION

S.O.

### JUSTIFICATION

S.O.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-09

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-développement du territoire et  
études techniques